

PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2022
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)

C'est dans un contexte économique exceptionnel de reprise économique après des phases aigües de crise sanitaire rencontrées en 2020 et 2021 que s'inscrit le budget primitif 2022 du Département.

D'un montant de **602,12 M€** (dépenses réelles et hors écritures de refinancement et de provisions), soit une augmentation de 0,97 % par rapport au BP 2021, ce budget primitif 2022 donne priorité à l'investissement, au développement durable et à la cohésion sociale et territoriale.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors écritures de provisions) du BP 2022 s'élèvent à **457,09 M€** (+ 2,89 % par rapport au BP 2021), constituées principalement de dépenses en faveur :

- du secteur social : **228,14 M€** soit 50 % des dépenses de fonctionnement (- 3,08 %). Ce secteur enregistre d'une part une baisse de l'enveloppe destinée à la cohésion sociale, du fait d'une diminution du nombre de bénéficiaires du RSA en 2021, et d'autre part des augmentations significatives des autres politiques sociales, avec la revalorisation des salaires du secteur médico-social que le Département a souhaité prendre en charge par une extension du SEGUR pour les établissements relevant de sa compétence (+ 4,64 M€ en 2022) et la revalorisation salariale du secteur associatif de l'aide à domicile prévu dans l'avenant n°43 à la convention de la branche de l'aide à domicile compensée à 50% par la CNSA (+ 1,08 M€ après subvention de la CNSA).
- des solidarités territoriales (agriculture, aménagement du territoire, culture, jeunesse et tourisme) pour **29,55 M€**, avec par exemple une enveloppe de 2,13 M€ pour les CTS 3^{ème} et 4^{ème} génération, de 2,33 M€ de soutien au mouvement sportif et de 3,39 M€ pour le développement artistique.
- de l'éducation avec **10,32 M€**, dont 3,97 M€ de dotations versées aux collèges.
- des routes avec **8,55 M€**, avec la création d'une nouvelle ligne relative à l'entretien des voies cyclables (0,10 M€).

Les dépenses réelles d'investissement (hors écritures de refinancement) représentent **145,03 M€** (contre 152,05 M€ au BP 2021, soit - 4,62 %). Le budget primitif 2021 s'inscrivait dans un contexte de crise sanitaire et visait à soutenir l'activité en répondant aux besoins du territoire. Le BP 2022 retrouve les volumes budgétaires d'avant 2020.

Les dépenses d'investissement pour 2022 concernent principalement les politiques :

- routière (**48,20 M€**) : 12,5 M€ pour le renforcement des chaussées, 6 M€ pour la protection des risques naturels, 6 M€ pour les ouvrages d'art, 4,19 M€ pour la sécurisation du franchissement du passage à niveaux RD 17 à Viviers du Lac et 3,9 M€ pour le plan vélo et les aménagements cyclables.
- de l'éducation (**24,40 M€**) : 6,04 M€ sont affectés à l'entretien des bâtiments et 12,95 M€ aux travaux de restructuration des collèges (1,37 M€ pour le Collège de Maistre à Saint Alban Leysse, 1,54 M€ pour l'installation d'une chaufferie bois avec isolation thermique au collège Le Bonrieu à Bozel, 1,60 M€ pour le collège Fontanet de Frontenex) et 2,31 M€ pour l'atelier culinaire.

- des moyens (**21,18 M€**) répartis autour des travaux sur les bâtiments et des acquisitions (13,56 M€) : 4,76 M€ pour les acquisitions immobilières, 0,5 M€ pour l'installation de bornes électriques, 1,1 M€ pour la restructuration du site de Yenne, 1,3 M€ de travaux pour le centre technique de Saint Etienne de Cuines.
- de l'aménagement du territoire et de l'agriculture / tourisme (**21,72 M€**) au titre de la solidarité territoriale : 6,67 M€ pour les CTS 3^{ème} et 4^{ème} génération, 6 M€ pour le FDEC et 1 M€ pour le budget citoyen.

La plupart de ces politiques, au-delà de la politique environnement (**3,57 M€**), intègre des crédits destinés à la réalisation de travaux contribuant à la transition écologique et énergétique.

	DF M€	DI M€	Total
AGRICULTURE	3,99	2,65	6,64
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7,46	15,44	22,90
CULTURE	5,90	7,48	13,38
EDUCATION	10,32	24,40	34,72
ENVIRONNEMENT	2,24	3,57	5,81
MOYENS	21,70	21,19	42,89
POLITIQUE FINANCIERE	26,48	15,09	41,57
POLITIQUE ROUTIERE	8,55	48,20	56,75
RESSOURCES HUMAINES	98,85	0,09	98,94
SECURITE INCENDIE	31,26	1,50	32,76
SOCIAL COHESION	40,41	0,68	41,09
SOCIAL ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE/PMI	62,92	0,13	63,05
SOCIAL PERSONNES AGEES	56,63	0,18	56,81
SOCIAL PERSONNES HANDICAPEES	68,18	-	68,18
JEUNESSE	1,81	-	1,81
SPORT	3,43	0,81	4,24
TOURISME	6,96	3,62	10,58
TOTAL BUDGET hors refinancement et provision	457,09	145,03	602,12

Les recettes de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à **602,12 M€** (écritures réelles et hors refinancement et provisions). L'équilibre du budget primitif 2022 est assuré par des recettes qui devraient retrouver les volumes d'avant crise sanitaire et par un recours à l'emprunt respectant le niveau prévu dans le rapport d'orientations budgétaires.

Les recettes fiscales en lien avec l'activité économique retrouvent les volumes de crédits d'avant crise sanitaire : 125 M€ pour les DMTO, 8 M€ pour les taxes sur les remontées mécaniques...)... Seule la CVAE est anticipée à la baisse de 12,3 % par rapport à 2021, compte-tenu de la présence forte des secteurs d'activités les plus touchés par la crise (hébergement et restauration, transports, construction) dans la composition du tissu économique savoyard.

	RF M€	RI M€	Total
Fraction de TVA (ex-taxe foncière propriétés bâties)	99,67	0,00	99,67
CVAE	28,70	0,00	28,70
Dotations/compensations	41,29	10,00	51,29
Autres fiscalités et IFR	137,78	0,00	137,78
DMTO	125,00	0,00	125,00
Autres dotations	42,27	0,00	42,27
Emprunts	0,00	59,00	59,00
Cessions		3,13	3,13
Autres ressources de fonctionnement ou investissement (ex: subventions...)	42,74	12,54	55,28
Total recettes réelles (hors refinancement et provision)	517,45	84,67	602,12

L'appel à l'emprunt plus massif (**59 M€**) est rendu possible par un abaissement de l'encours de la dette amorcé en 2013 et accentué entre 2017 et 2019 par l'absence de recours à l'emprunt et la réalisation de remboursements anticipés de dette (près de 45 M€ entre 2017 et 2019).

Le budget primitif 2022 (écritures réelles et d'ordre) s'équilibre ainsi avec un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 22 361 346,56 €, de la manière suivante :

- en section de fonctionnement à hauteur de **530 703 620,30 €**.
- en section d'investissement à hauteur de **198 585 762,64 €**.